Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_070-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_070

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_070-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_070

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la ville de Vitré

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-4 et L. 1413-1 ;
Vu la délibération n° 2026_051 du conseil municipal du 30 mars 2026 relative à la création de la commission consultative des services publics locaux ;

Considérant que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ;

Considérant que cette commission, présidée par le Maire, ou son représentant, comprend des membres de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'en fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition du Maire ou son représentant, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile ;

Considérant que la commission examine chaque année sur rapport du Maire ou de son représentant :

1° Le rapport établi par le délégataire de service public ;
2° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
3° Le rapport établi par le titulaire d'un marché de partenariat ;

Considérant qu'elle est consultée pour avis par l'organe délibérant sur :

1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'organe délibérant ne se prononce ;
2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
3° Tout projet de partenariat avant que l'organe délibérant ne se prononce ;

Considérant que le président de la commission consultative des services publics locaux, ou son représentant, présente à l'organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ;

Considérant qu'en plus de Monsieur le Maire ou de son représentant, qui la présidera, la commission est composée de :

- 11 conseillers municipaux désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- 5 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;

Considérant que les minorités disposent de trois représentants au sein de la CCSPL ;

Considérant les candidatures suivantes :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_070-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_070

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Conseillers municipaux
Pauline SEGRETAIN
Emmanuel COUVERT
Nicolas GRAVELLIER
Justine DEBRIFFE
Carine GERMOND
Roseline KNEZIC
Maryvonne TRAVERS
Patrick PLANCHET
Nadège LE FLOCH
Jalila GIRAUD
Gilles RENAULT

Candidats représentants les usagers et habitants
Jean-Yves BESNARD
Bénédicte DUROSELLE
Viviane GUERMONT
Emmanuelle JAUNAIT
Danielle MATHIEU
Jack MOREL A L'HUISSIER
Martine ROUGIER
Maïwenn SILANDE LE BOUDER
Irène SIPOS

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder :

- à la désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux de la ville de Vitré issus du Conseil municipal, tel que présenté dans le tableau ci-dessus :

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

- à la désignation, candidat par candidat, des membres de la commission consultative des services publics locaux de la ville de Vitré représentants des usagers et habitants :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_070-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_070

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 32

Jean-Yves BESNARD : 27 voix
Bénédicte DUROSELLE : 27 voix
Viviane GUERMONT : 27 voix
Emmanuelle JAUNAIT : 27 voix
Danielle MATHIEU : 27 voix
Jack MOREL A L'HUISSIER : 5 voix
Martine ROUGIER : 5 voix
Maïwenn SILANDE LE BOUDER : 5 voix
Irène SIPOS : 5 voix

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent les 5 membres de la Commission consultative des services publics locaux, issus des représentants des usagers et habitants, suivants :

Candidats représentants les usagers et habitants
Jean-Yves BESNARD
Bénédicte DUROSELLE
Viviane GUERMONT
Emmanuelle JAUNAIT
Danielle MATHIEU

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.